

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 6 JUIN 2016

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 6 juin 2016 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5

Absence

Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6 (motivée)

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 6 juin 2016 par M. Noël Landry, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 juin 2016.**
- C) Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 16 mai 2016.**
- D) Adoption des procès-verbaux des réunions de travail du 26 avril et du 31 mai 2016.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Participation au Congrès FQM 2016.
 - 2) Tour cycliste Frédéric Duguay 2016, autorisation municipale.
 - 3) Développement Le Boisé de Cookshire, phases III et IV, remboursement des frais selon l'entente.
 - 4) RCGT, paiement d'honoraires professionnels, travail spécial.
 - 5) Mme Amanda Hamel, demande de dérogation mineure 2016-04-04-D.
 - 6) Fête des voisins, secteur Sawyerville, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
 - 7) Services exp, paiement de factures, différents dossiers.
 - 8) Englobe, paiement d'une facture, décontamination 455 chemin Harvey.
 - 9) CPTAQ, demande d'exclusion de la zone agricole, Camping Prévert.

- 10) Corporation de gestion du chemin des Cantons, participation financière 2016 selon l'entente quinquennale (2012-2016).
- 11) Tournoi de balle les 8 et 9 juillet, secteur Cookshire, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
- 12) Tournoi de balle les 8 et 9 juillet, secteur Birchton, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
- 13) Loisirs Cookshire, avance de fonds pour l'organisation d'un spectacle à Johnville.
- 14) Utilisation du fonds provenant de la vente du 1160, rue Craig Nord.
- 15) Protocole d'entente, Centre d'art Orford, autorisation de signature.
- 16) Pacte rural et FDT, protocole d'entente et financement, autorisation de signature.
- 17) Mme Josée Bouchard, 150 rue Eastview, autorisation en vertu du règlement 214-2016 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).
- 18) CPTAQ, orientation préliminaire article 59.
- 19) Achat de véhicules usagés suite à un appel d'offres, autorisation préalable accordée au Comité Voirie.
- 20) Cueillette et destruction sécurisée de documents municipaux, acceptation d'une offre.
- 21) Agrandissement du Centre de santé intégrale, position de la municipalité.
- 22) Spectacle du 9 juillet 2016 à Johnville, demande à la Sûreté du Québec.
- 23) Réfection des services municipaux sur les rues Castonguay et Albert, adjudication d'un contrat.
- 24) Achat d'un tracteur à gazon, acceptation d'une offre.
- 25) MRC du Haut-Saint-François, nouvelle mesure environnementale, écocentre mobile, position de la municipalité.
- 26) Ville d'Amqui, appui pour le train OCÉAN 150.
- 27) Comité Éveil à la lecture et l'écriture, soutien financier.
- 28) Mise en œuvre des équipements de déphosphatation, mandat pour la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
- 29) Financement temporaire, règlement 215-2016 modifiant le règlement 207-2015 afin de décréter une dépense de 805 000 \$ et un emprunt de 805 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Castonguay et Albert (abrogation de la résolution 2015-07-5218).

- 30) Financement temporaire, règlement 218-2016 décrétant une dépense de 275 000 \$ et un emprunt de 275 000 \$ pour la réparation des chemins Learned Plain, Brochu, Flanders et de la rue Legendre.
- 31) Cookshire-Eaton Innovation, engagement d'une personne au poste de secrétaire et participation du directeur général / secrétaire-trésorier et la directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs.
- 32) Publicité pour le spectacle du 9 juillet à Johnville, allocation d'un budget.
- 33) Mme Nathalie Gagnon, demande d'autorisation à la CPTAQ, service professionnel dans une partie de la résidence, 2525 chemin Lennon.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement décrétant une dépense de 455 000 \$ et un emprunt de 455 000 \$ pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Simard.

K) Étude et adoption de règlements.

- 1) Règlement 213-2016 modifiant le règlement de zonage 416-01 afin d'agrandir la zone C-11 à même la zone RE-22 et RE-27 et d'y modifier les usages permis.

L) Comptes du mois.

M) Varia.

- 1) Hydro-Québec, demande d'autorisation à la CPTAQ, ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire.
- 2) Jambette, paiement de facture, module de jeux.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 6 juin 2016 par M. Noël Landry, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 juin 2016.

Résolution 2016-06-5557

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 juin 2016 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 16 mai 2016.

Résolution 2016-06-5558

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 2 et du 16 mai 2016 sont adoptés tels que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail

Résolution 2016-06-5559

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que les procès-verbaux des réunions de travail du 29 avril et du 31 mai 2016 sont adoptés tels que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

- 1) M. Alain Paquette demeurant au 115 chemin Jordan Hill s'adresse au conseil pour avoir des informations sur la ligne d'Hydro-Québec d'interconnexion Québec-New Hampshire qui passera sur sa propriété. Il demande aussi qu'il y ait plus de surveillance du trafic lourd sur le chemin Jordan Hill. Le maire lui donne les dernières informations sur ce dossier et l'informe des audiences du BAPE le 20 juin prochain. Le directeur général communiquera avec lui pour le mettre en contact avec la personne d'Hydro-Québec qui pourrait répondre spécifiquement à ses interrogations. Concernant le trafic lourd, le maire le réfère au ministère des Transports.
- 2) Mme Danielle Tremblay et M. Philippe Vallée prennent la parole pour déplorer l'état du chemin Flanders à la sortie du village de Sawyerville. L'asphalte sur une partie de ce chemin a été enlevé, mais jamais refaite. Les résidents de ce secteur aimeraient que la municipalité planifie l'asphaltage sur ce tronçon de route. Le maire répond que ce projet sera ajouté sur la liste des travaux à faire.

F) Correspondance.

Résolution 2016-06-5560

1. Gouvernement du Québec – Communiqués : « Le député Ghislain Bolduc annonce 2 617 082 \$ pour la rénovation d'établissements scolaires dans la circonscription de Mégantic. » et « Décès du directeur général de la MRC du Granit. »
2. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Information sur le traitement des dossiers d'aide financière.
3. Hydro-Québec – Interconnexion Québec-New Hampshire, résumé de l'étude d'impact.
4. Régie des alcools, des courses et des jeux – Permis d'alcool, salle de quilles Sawyerville.
5. Commission d'accès à l'information – Projet d'amélioration des processus de la section juridictionnelle.
6. Office des personnes handicapées du Québec – Semaine québécoise des personnes handicapées nous invite à l'action !

7. Municipalité de Martinville – Copie du plan d'urbanisme en vigueur depuis le 11 mai 2016.
8. MMQ – Lancement du Service d'assistance juridique.
9. Trinity United Church – Remerciements pour un don de 500 \$.
10. Chemin des Cantons – Remerciements pour le soutien financier de la municipalité.
11. COGESAF – Colloque le 2 juin « Tous en action pour la Saint-François. »
12. Carrefour jeunesse emploi – La grande journée des entrepreneurs 2016 le 18 juin.
13. Réseau biblio de l'Estrie – Généalogie Québec maintenant disponible aux abonnés des bibliothèques du Réseau biblio de l'Estrie.
14. SAI Global – Domtar, audit de surveillance de la gestion forestière.
15. Association pulmonaire – Campagne d'arrachage de l'herbe à poux.
16. Kalitec, signalisation et innovation – Liste des produits.
17. Gestion C. Poirier – Offre de service pour des services aux municipalités.

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) Participation au Congrès FQM 2016.

Résolution 2016-06-5561

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que le maire, Noël Landry, la conseillère Sylvie Lapointe, le conseiller Roger Thibault et le conseiller Yvan Tremblay, sont autorisés à participer au congrès 2016 de la FQM qui se tiendra à Québec du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016.

Les coûts reliés à cette activité sont assumés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Tour cycliste Frédéric Duguay 2016, autorisation municipale.

Résolution 2016-06-5562

CONSIDÉRANT la demande du Tour cycliste Frédéric Duguay 2016 les 18 et 19 août, en conformité avec le règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, l'activité telle que précisée dans la demande datée du 27 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Développement Le Boisé de Cookshire, phases III et IV, remboursement des frais selon l'entente.

Résolution 2016-06-5563

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le remboursement de 6 810 \$, pour les phases III et IV, au développement Le Boisé de Cookshire inc., selon les termes de l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) RCGT, paiement d'honoraires professionnels, travail spécial.

Résolution 2016-06-5564

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser le paiement de 15 619,39 \$ (incluant les taxes) à Raymond Chabot Grant Thornton, concernant des honoraires professionnels dans différents dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Mme Amanda Hamel, demande de dérogation mineure 2016-04-04-D.

Résolution 2016-06-5565

CONSIDÉRANT que Mme Amanda Hamel, 3 chemin Bédard, dont la propriété est située dans la zone résidentielle RE-20 (lot 4 488 230), demande que la municipalité accorde l'autorisation pour les situations suivantes :

- Marge avant 5,59 m au lieu de 6 m.
- Marge latérale gauche 1,21 m au lieu de 2 m.
- Somme des marges latérales 3,47 m au lieu de 6 m.
- Marges de recul latérale droite et arrière de la remise 0,14 m et 0,77 m au lieu de 1 m.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la demande de dérogation 2016-04-04-D de Mme Amanda Hamel, à une séance tenue le 10 mai 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2016-04-04-D de Mme Amanda Hamel.

La conseillère Amanda Hamel déclare son intérêt et s'abstient de toute discussion et de vote à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Fête des voisins, secteur Sawyerville, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2016-06-5566

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue de la Fête des voisins, secteur Sawyerville, le 16 juillet 2016, en conformité avec le

règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'activité, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Services exp, paiement de factures, différents dossiers.

Résolution 2016-06-5567

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser le paiement de 31 741,79 \$ (incluant les taxes) pour les factures de Services exp inc. concernant différents dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Englobe, paiement d'une facture, décontamination 455 chemin Harvey.

Résolution 2016-06-5568

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le paiement de 7 768,06 \$ (incluant les taxes) pour les factures de Englobe concernant la décontamination du terrain au 455 chemin Harvey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) CPTAQ, demande d'exclusion de la zone agricole, Camping Prévert.

Résolution 2016-06-5569

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 486 965 du Cadastre du Québec pour agrandir le stationnement du Camping Co-op familiale du Prévert de Birchton servant aux usagers et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été évaluée en fonction des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé n'a aucun potentiel agricole, en raison de sa proximité directe avec le camping situé en zone non agricole et en raison des champs d'épuration actuellement utilisés;

CONSIDÉRANT que les lots avoisinants, quant à eux, sont constitués de boisés marécageux et du terrain de camping;

CONSIDÉRANT que tel que ci-dessus mentionné, l'emplacement visé n'a aucun potentiel agricole, en raison de sa proximité directe avec le camping situé en zone non agricole et en raison des champs d'épuration actuellement utilisés;

CONSIDÉRANT que certaines activités agricoles sont déjà présentes à proximité du camping et ce dernier est tout de même bien implanté dans la région;

CONSIDÉRANT que la configuration des lieux (notamment quant à la proximité de la zone blanche et de la zone verte) ne permettrait pas une nouvelle utilisation agricole sur l'emplacement visé, pas plus que l'expansion d'une activité déjà établie;

CONSIDÉRANT que relativement aux inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles et à l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et/ou les usages différents découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 113 al. 2 (4°) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet faisant l'objet des présentes aurait un impact négligeable sur ces distances à respecter, puisqu'il ne ferait qu'agrandir faiblement l'utilisation déjà établie en zone blanche;

CONSIDÉRANT le conseil municipal est d'avis que l'emplacement visé par la demande constitue celui ayant le moins d'impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que tel que ci-dessus mentionné, le projet faisant l'objet des présentes aurait un impact négligeable sur les lois et règlements en matière d'environnement, puisqu'il ne ferait qu'agrandir faiblement l'utilisation déjà établie en zone blanche;

CONSIDÉRANT que pour des questions de sécurité et afin de diminuer la circulation en véhicules automobiles sur le site de camping, il est nécessaire que le stationnement soit situé en façade et à proximité du terrain de camping;

CONSIDÉRANT que le stationnement doit nécessairement être situé à proximité du camping pour des raisons de commodité et aucun autre emplacement situé sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton ne pourrait être utilisé raisonnablement pour remplacer l'espace faisant l'objet de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas non plus d'espace disponible sur la partie non zonée agricole appartenant au camping, celui-ci est pleinement aménagé et aucun espace n'est disponible pour des stationnements;

CONSIDÉRANT que le camping est déjà bien établi dans la région et fait partie intégrante du portrait régional;

CONSIDÉRANT que le projet visé par la présente demande ne ferait qu'agrandir faiblement l'utilisation déjà établie en zone blanche et l'agrandissement du stationnement n'aurait aucun effet sur les ressources en eau du territoire de la région;

CONSIDÉRANT que les champs d'épuration érigés dans l'emplacement visé ne permettent déjà pas l'utilisation du sol à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT qu'une bonne partie de l'emplacement visé est déjà inutilisable pour des fins d'agriculture en raison des champs d'épuration et du boisé marécageux;

CONSIDÉRANT que la configuration des lieux (notamment quant à la proximité de la zone blanche et de la zone verte) ne permettrait pas une nouvelle utilisation agricole sur l'emplacement visé, pas plus que l'expansion d'une activité déjà établie, que ce soit pour la culture ou l'érection de nouvelles propriétés foncières;

CONSIDÉRANT que le Camping Co-op familiale du Prévert de Birchton est une institution très bien établie dans la région de Cookshire-Eaton et contribue fortement au développement socio-économique régional;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification à la densité d'occupation du territoire ne résulterait de la présente demande d'exclusion, puisque l'emplacement visé ne serait utilisé que pour le stationnement et que le nombre d'usagers et de visiteurs ne serait pas augmenté par le nouveau stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par les présentes;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé en ce qui a trait à la délimitation du périmètre d'urbanisation, mais que la MRC adoptera un projet de règlement visant à modifier le périmètre d'urbanisation si la CPTAQ autorise la demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme à la réglementation municipale, toutefois suite à une décision favorable de la CPTAQ dans ce dossier, et suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François, la Ville de Cookshire-Eaton procèdera à une modification de son plan d'urbanisme et de son règlement de zonage pour permettre la réalisation du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adresse une demande à la CPTAQ pour exclure de la zone agricole une partie du lot 4 486 965 du Cadastre du Québec pour agrandir le stationnement du Camping Co-op familiale du Prévert de Birchton;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adresse également cette demande d'exclusion à la MRC du Haut-Saint-François et à l'Union des producteurs agricoles aux fins d'obtenir de ces organismes les appuis et recommandations au soutien de la demande;

QUE ce conseil appuie la demande d'exclusion et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout comme amplement décrit dans le document préparé par Paré, Tanguay notaires Inc. et d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Martin Tremblay, à signer le document pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Corporation de gestion du chemin des Cantons, participation financière 2016 selon l'entente quinquennale (2012-2016).

Résolution 2016-06-5570

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'autoriser le paiement de 4 405 \$ à la Corporation de gestion du chemin des Cantons concernant la participation financière 2016 de la municipalité selon l'entente quinquennale 2012-2016 (résolution 2011-09-3703).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Tournoi de balle les 8 et 9 juillet, secteur Cookshire, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2016-06-5571

CONSIDÉRANT la demande la tenue d'un tournoi de balle, secteur Cookshire, les 8 et 9 juillet 2016, en conformité avec le règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'activité, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Tournoi de balle les 8 et 9 juillet, secteur Birchton, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2016-06-5572

CONSIDÉRANT la demande la tenue d'un tournoi de balle, secteur Birchton, les 8 et 9 juillet 2016, en conformité avec le règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'activité, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Loisirs Cookshire, avance de fonds pour l'organisation d'un spectacle à Johnville.

Résolution 2016-06-5573

CONSIDÉRANT que le conseil par sa résolution 2015-05-5139 a donné son accord de principe à Loisirs Cookshire pour l'organisation d'un spectacle d'envergure à l'été 2016;

CONSIDÉRANT que Loisirs Cookshire a reçu une première avance de fonds de 10 000 \$ en octobre 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu d'autoriser une deuxième avance de fonds au montant de 15 000 \$ à Loisirs Cookshire pour l'organisation d'un spectacle d'envergure au terrain de balle de Johnville le 9 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Utilisation du fonds provenant de la vente du 1160, rue Craig Nord.

Résolution 2016-06-5574

CONSIDÉRANT que la municipalité a vendu sa propriété située au 1160, rue Craig Nord, secteur Cookshire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu de placer la somme de 158 000 \$ dans un fonds réservé devant servir pour des projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Protocole d'entente, Centre d'art Orford, autorisation de signature.

Résolution 2016-06-5575

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le maire à signer le protocole d'entente avec le Centre d'arts Orford pour l'organisation d'un concert classique « Orford sur la route » le 27 juillet 2016 à l'église Trinity Church de Cookshire.

Ce protocole d'entente est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Pacte rural et FDT, protocole d'entente et financement, autorisation de signature.

Résolution 2016-06-5576

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente et de financement, pacte rural et FDT avec la MRC du Haut-Saint-François.

Ce protocole d'entente est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Mme Josée Bouchard, 150 rue Eastview, autorisation en vertu du règlement 214-2016 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

Résolution 2016-06-5577

CONSIDÉRANT que Mme Josée Bouchard, 150 rue Eastview, a fait une demande de permis de construction pour un patio-galerie et une demande pour couper 2 arbres qui seront remplacés par des plantes et arbustes vivaces;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située dans un secteur assujéti aux dispositions du règlement 214-2016 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la demande d'un permis tel que déposé par Mme Josée Bouchard, à une séance tenue le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.7 du règlement 214-2016, le conseil doit autoriser par résolution l'émission du permis ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu que le conseil approuve la demande de permis de Mme Josée Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) CPTAQ, orientation préliminaire article 59.

Résolution 2016-06-5578

ATTENDU QUE l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU QU'en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévalu de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tel que le prévoit ladite loi;

ATTENDU QUE la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec;

ATTENDU QUE la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision de 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.);

ATTENDU QUE préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité;

ATTENDU QUE cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations;

ATTENDU QUE cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU QUE la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective;

ATTENDU QUE la MRC a rencontré les municipalités du territoire en décembre 2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (Volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2);

ATTENDU QUE la MRC a donc déposé, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648);

ATTENDU QUE la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2);

ATTENDU QUE cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE la Commission a jugé la demande recevable;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusé de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (Volet 1);

ATTENDU QUE le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 septembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) de sa demande à portée collective;

ATTENDU QUE quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'union des producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective;

ATTENDU QU'un état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres;

ATTENDU QUE trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus;

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil de la ville de Cookshire-Eaton accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) Achat de véhicules usagés suite à un appel d'offres, autorisation accordée au Comité Voirie.

Résolution 2016-06-5579

CONSIDÉRANT que lors d'achat par appel d'offres sur invitation de véhicules ou de machinerie usagés, le vendeur ayant déposé l'offre la plus basse conforme ne peut réserver le véhicule ou la machinerie jusqu'à ce que le conseil accepte par résolution le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que le véhicule ou la machinerie usagés a été prévu au budget ou au Plan triennale des immobilisations;

CONSIDÉRANT que le Comité Voirie après avoir fait l'analyse des offres reçues déposera au conseil une recommandation favorable pour l'offre la plus basse conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE le Comité Voirie, représenté par René Lavigne, surintendant aux travaux publics, est autorisé à procéder à l'achat du véhicule ou de la machinerie usagés et signer tout document relatif à l'achat, si toutes les conditions sont réunies;

QUE le conseil municipal entérine l'achat par résolution à la séance régulière du mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Cueillette et destruction sécurisées de documents municipaux, acceptation d'une offre.

Résolution 2016-06-5580

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'accepter l'offre de Shred-It d'un montant de 90 \$ par mois (avant les taxes), pour la cueillette et la destruction sécurisée de documents municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21) Agrandissement du Centre de santé intégrale, position de la municipalité.

Résolution 2016-06-5581

CONSIDÉRANT que le Centre de santé intégrale désire rénover et agrandir le bâtiment de la clinique médicale située sur la rue Pope à Cookshire;

CONSIDÉRANT que lors de ces travaux la clinique va ajouter un service sans rendez-vous pour tous les citoyens de la MRC du Haut Saint-François;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton considère cette clinique médicale comme un élément prioritaire pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que les plans présentés le 29 mars 2016 pour le projet de la nouvelle clinique démontrent que ce nouveau bâtiment va s'intégrer avantageusement au projet Cœur villageois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à supporter le projet d'agrandissement du Centre de santé intégrale en adoptant une politique d'aide financière correspondant à un crédit de taxes foncières sur une période

de 10 ans qui s'appliquerait à la nouvelle partie du bâtiment;

Que la politique d'aide financière s'appliquerait à partir du début des travaux de rénovations et d'agrandissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22) Spectacle du 9 juillet 2016 à Johnville, demande à la Sûreté du Québec.

Résolution 2016-06-5582

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton est responsable sur son territoire de la sécurité de ses citoyens et des personnes qui y circulent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton supporte la tenue d'un spectacle d'envergure le 9 juillet 2016 au terrain de balle de Johnville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton considère que cet événement est une première et réunira au même endroit plusieurs milliers de personnes ce qui augmente les risques liés à la sécurité;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de l'évènement ont prévu une surveillance sur le site par une entreprise privée;

CONSIDÉRANT que cette entreprise à des pouvoirs limités et son intervention se limite au site de l'évènement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande à la Sûreté du Québec de mettre en place une surveillance particulière pour cet événement;

QUE la municipalité demande aussi la Sûreté du Québec d'établir un moyen de communication directe durant toute la tenue de l'évènement entre les organisateurs et les policiers responsables de la sécurité pour la soirée du 9 juillet 2016;

QUE cette mesure de sécurité devra tenir compte que l'utilisation du cellulaire n'est pas une option sécuritaire en cas d'urgence étant donné que la couverture cellulaire dans ce secteur n'est pas complète.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23) Réfection des services municipaux sur les rues Castonguay et Albert, adjudication d'un contrat.

Résolution 2016-06-5583

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la réfection des services municipaux sur les rues Castonguay et Albert, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Eurovia Québec Construction inc.	659 565,43 \$
Germain Lapalme & fils inc.	733 278,93 \$
Giroux & Lessard Ltee.	685 128,85 \$
Lafontaine & fils inc.	640 818,57 \$
Sintra Inc. - région Estrie	641 366,26 \$

T.G.C. Inc.	657 824,32 \$
Construction Groupe Prévost	685 710,90 \$
Grondin excavation	652 943,15 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Grondin, ingénieur de Services exp, datée du 6 juin 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'adjuger le contrat pour la réfection des services municipaux sur les rues Castonguay et Albert, au montant de 640 818,57 \$ (incluant les taxes) à Lafontaine & fils inc., conformément à sa soumission ouverte le 31 mai 2016 et aux documents d'appel d'offres.

Cet achat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 215-2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24) Achat d'un tracteur à gazon, acceptation d'une offre.

Résolution 2016-06-5584

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'accepter l'offre de Scies à chaîne Claude Carrier d'un montant de 6 241,90 \$ (avant les taxes), pour l'achat d'un tracteur à gazon Cub Cadet RZT L 60 FAB 2016.

Le paiement du tracteur à gazon sera échelonné sur 36 mois sans intérêt selon le plan offert par le vendeur.

Le surintendant aux travaux publics est autorisé à signer tout document relatif à l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25) MRC du Haut-Saint-François, nouvelle mesure environnementale, écocentre mobile, position de la municipalité.

Résolution 2016-06-5585

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François s'adresse à la municipalité concernant l'implantation d'un écocentre mobile dans le cadre de son programme de gestion des matières résiduelles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu d'aviser la MRC du Haut-Saint-François que la Ville de Cookshire-Eaton ne compte pas participer cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26) Ville d'Amqui, appui pour le train OCÉAN 150.

Résolution 2016-06-5586

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

ATTENDU QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé

depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener »);

ATTENDU QUE le CANADA célèbrera en 2017 son 150e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

ATTENDU QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train OCÉAN 150 »; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération Canadienne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu :

QUE le conseil de ville de Cookshire-Eaton accorde son appui inconditionnel au projet : « Train OCÉAN 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27) Comité Éveil à la lecture et l'écriture, soutien financier.

Résolution 2016-06-5587

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'accorder une aide financière de 50 \$ pour l'année 2016 au Comité Éveil à la lecture et l'écriture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28) Mise en œuvre des équipements de déphosphatation, mandat pour la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Résolution 2016-06-5588

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu de mandater les Services exp pour faire la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la mise en œuvre des équipements de déphosphatation.

La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton d'autoriser les Services exp à soumettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que le

conseil de la Ville s'engage à transmettre, lorsque les travaux sont achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

La municipalité s'engage à entretenir les équipements de déphosphatation qui seront installés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 29) Financement temporaire, règlement 215-2016 modifiant le règlement 207-2015 afin de décréter une dépense de 805 000 \$ et un emprunt de 805 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Castonguay et Albert (abrogation de la résolution 2015-07-5218).

Résolution 2016-06-5589

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser la direction à procéder à un emprunt temporaire, dans le cadre du règlement 215-2016 modifiant le règlement 207-2015 afin de décréter une dépense de 805 000 \$ et un emprunt de 805 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Castonguay et Albert, selon les dispositions prévues à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

Cette résolution abroge la résolution 2015-07-5218.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 30) Financement temporaire, règlement 218-2016 décrétant une dépense de 275 000 \$ et un emprunt de 275 000 \$ pour la réparation des chemins Learned Plain, Brochu, Flanders et de la rue Legendre.

Résolution 2016-06-5590

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser la direction à procéder à un emprunt temporaire, dans le cadre du règlement 218-2016 décrétant une dépense de 275 000 \$ et un emprunt de 275 000 \$ pour la réparation des chemins Learned Plain, Brochu, Flanders et de la rue Legendre, selon les dispositions prévues à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 31) Cookshire-Eaton Innovation, engagement d'une personne au poste de secrétaire et participation du directeur général / secrétaire-trésorier et la directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs.

Résolution 2016-06-5591

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que pour le bon fonctionnement de la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation, il y a lieu d'autoriser l'engagement de personnel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu majoritairement:

QUE le comité est autorisé à procéder à l'engagement d'une personne au poste de secrétaire pour un maximum de 24 heures par semaine;

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à allouer 3,75 heures par semaine, en plus de ses heures régulières, au fonctionnement du comité;

QUE la directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs est autorisée à allouer 3,75 heures par semaine, en plus de ses heures régulières, au fonctionnement du comité;

QUE la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation réévaluera ses besoins en personnel à la fin de l'année 2016.

Monsieur le maire demande le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR

Yvon Roy
Yvan Tremblay
Roger Thibault

3 votes en faveur

ONT VOTÉ CONTRE

Pete Lachance
Amanda Hamel

2 votes contre

ADOPTÉE SUR DIVISION

32) Publicité pour le spectacle du 9 juillet à Johnville, allocation d'un budget.

Résolution 2016-06-5592

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'allouer un budget de 6 000 \$ pour la publicité concernant le spectacle du 9 juillet 2016 au terrain de balle de Johnville.

Ce montant est remboursable par Loisirs Cookshire après le spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33) Mme Nathalie Gagnon, demande d'autorisation à la CPTAQ, service professionnel dans une partie de la résidence, 2525 chemin Lennon.

Résolution 2016-06-5593

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Gagnon, 2525 chemin Lennon (lot 2 129 236), a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aménager une partie de la résidence afin d'y établir un service professionnel;

CONSIDÉRANT que ce projet est situé dans la zone agricole A-1 où est autorisé l'usage «Services personnels et professionnels» selon les dispositions du règlement de zonage 371-2000, chapitre IV, article 4.1.11;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas pour le demandeur d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à sa demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de Mme Nathalie Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

Aucun.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement décrétant une dépense de 455 000 \$ et un emprunt de 455 000 \$ pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Simard.

Résolution 2016-06-5594

Avis de motion est donné par le conseiller Yvon Roy qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense de 455 000 \$ et un emprunt de 455 000 \$ pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Simard.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

K) Étude et adoption de règlements.

- 1) Règlement 213-2016 modifiant le règlement de zonage 416-01 afin d'agrandir la zone C-11 à même la zone RE-22 et RE-27 et d'y modifier les usages permis.

Résolution 2016-06-5595

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'adopter le règlement 213-2016 modifiant le règlement de zonage 416-01 afin d'agrandir la zone C-11 à même la zone RE-22 et RE-27 et d'y modifier les usages permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L) Comptes du mois

Résolution 2016-06-5596

Compte salaires

117 520,56 \$

Compte général

201600552 (C)	RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE	18 221,00 \$
201600562 (C)	KARINE DEMARCHI	202,30 \$
201600563 (C)	THÉRÈSE BEAUDOIN	109,22 \$
201600564 (C)	JOEY LEDOUX	495,00 \$
201600565 (C)	MANOIR DE L'EAU VIVE	843,15 \$
201600566 (C)	CHENIL BOUBOU	1 500,00 \$
201600567 (C)	9172-1258 QUÉBEC INC.	958,13 \$
201600568 (C)	LUCILLE THERRIEN	12,00 \$
201600569 (C)	CAROLE LANDRY	143,72 \$
201600570 (C)	ECCE TERRA, A.-G. SENCRL	287,44 \$
201600571 (C)	FINANCIÈRE MANUVIE	11 403,86 \$
201600572 (C)	SOCIETE DE L'ASS. AUTOMOBILE DU QC	1 268,11 \$
201600573 (C)	HYDRO QUÉBEC	4 115,87 \$
201600574 (C)	GESTION GILLES GENEST	18,89 \$
201600575 (C)	BELL CANADA	1 044,41 \$

201600576 (C)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	364,97 \$
201600577 (C)	GRAVIERE BOUCHARD INC.	276,87 \$
201600578 (C)	9324-0380 QUÉBEC INC.	1 494,68 \$
201600579 (C)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	802,77 \$
201600580 (C)	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-FRANÇOIS	608,65 \$
201600581 (C)	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	36,77 \$
201600582 (C)	DEPANNEUR LACHANCE	11,25 \$
201600583 (C)	TRANSPORT JEAN-LUC CLÉMENT INC.	678,36 \$
201600584 (C)	SERVICE D'ENTRETIEN E.A. ENR.	146,62 \$
201600585 (C)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	13 260,80 \$
201600586 (C)	SERVICE D'EXTINCTEURS	276,17 \$
201600587 (C)	CONSTRUCTION DJL INC.	3 065,98 \$
201600588 (C)	EQUIPEMENT WAJAX #30	776,89 \$
201600589 (C)	LE PRO DU CB INC.	366,77 \$
201600590 (C)	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	1 377,60 \$
201600591 (C)	GROUPE ENVIRONEX	1 140,31 \$
201600592 (C)	PREVIMED INC.	124,75 \$
201600593 (C)	SISCO SÉCURITÉ INC.	2 316,74 \$
201600594 (C)	GROUPE DEZIEL INC.	1 987,10 \$
201600595 (C)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	2 878,26 \$
201600596 (C)	CMP MAYER INC.	307,27 \$
201600597 (C)	VAL ESTRIE SHERBROOKE	35,03 \$
201600598 (C)	ACSIQ	281,69 \$
201600599 (C)	EXCAVATION KEVIN BOUCHARD	3 202,20 \$
201600600 (C)	GROUPE CAMERON	242,83 \$
201600601 (C)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	109,12 \$
201600602 (C)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	2 105,49 \$
201600603 (C)	TARDIF DIESEL INC.	2 674,64 \$
201600604 (C)	SHER LENN INC.	168,62 \$
201600605 (I)	RESTO 108	151,35 \$
201600606 (C)	CONSTRUCTION LUCIEN VEILLEUX INC.	416,41 \$
201600607 (C)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	28,74 \$
201600608 (C)	GENERAL BEARING SERVICE INC.	473,00 \$
201600609 (C)	SERRURIER HARMER	6,90 \$
201600610 (C)	PH VITRES D'AUTOS	287,68 \$
201600611 (C)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	721,81 \$
201600612 (C)	LES ENTREPRISES YVON BLAIS	636,68 \$
201600613 (C)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	275,41 \$
201600614 (C)	PAA PIÈCES D'AUTO	780,97 \$
201600615 (C)	ROUILLARD REMORQUAGE INC.	642,25 \$
201600616 (C)	FORTIN SECURITE MEDIC INC.	202,87 \$
201600617 (C)	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	3 484,59 \$
201600618 (C)	ZOLL MEDICAL CANADA INC.	444,72 \$
201600619 (C)	CENTRE 24-JUIN - ACCES COMPETENCES	123,00 \$
201600620 (C)	RESTAURANT LA LANterne VERTE	216,89 \$
201600621 (C)	N. V. CLOUTIER INC.	99,18 \$
201600622 (C)	CJS ELECTRIQUE INC.	1 471,00 \$
201600623 (C)	CLARKE ET FILS LTÉE	270,97 \$
201600624 (C)	JULIE THERRIEN	112,50 \$
201600625 (C)	INFORMATIQUE INPRO	209,57 \$
201600626 (C)	CRSBP DE L'ESTRIE	50,59 \$
201600627 (C)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	28,73 \$
201600628 (C)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	422,46 \$
201600629 (C)	REAL HUOT INC.	4 168,83 \$
201600630 (C)	FRANÇOIS PROULX	132,20 \$
201600631 (C)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	1 090,81 \$
201600632 (C)	GAZ MÉTRO	275,27 \$
201600633 (C)	9117-8418 QUÉBEC INC.	193,16 \$
201600634 (C)	TRANSPORT GUY HAMEL	8 395,47 \$
201600635 (C)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	9 916,93 \$
201600636 (C)	DISTRIBUTIONS MICHEL FILLION	709,41 \$
201600637 (C)	WEL.COM INFORMATIQUE	85,06 \$
201600638 (C)	MACPEK INC.	4 774,45 \$
201600639 (C)	STRONGCO	70,46 \$
201600640 (C)	THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	1 051,36 \$
201600641 (C)	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	313,88 \$

201600642 (C)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	279,40 \$
201600643 (C)	LINDE CANADA LIMITÉE M2193	41,69 \$
201600644 (C)	MATÉRIAUX PREVOST	696,31 \$
201600645 (C)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	179,02 \$
201600646 (C)	L'EXCELLENCE AGRICOLE DE COATICOOK	1 816,10 \$
201600647 (C)	LOCATION F. LAPOINTE INC.	714,80 \$
201600648 (C)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	1 448,59 \$
201600649 (C)	SLIK PERFORMANCE	593,83 \$
201600650 (C)	TOP LIFT ENTREPRISES	4 893,64 \$
201600651 (I)	SYLVAIN DUSSEAULT	20,32 \$
201600652 (C)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	299,25 \$
201600653 (C)	THERMOSHELL / CHAUFFAGE P. GOSSELIN	6 965,69 \$
201600654 (C)	FORMATION SAVIE INC.	574,88 \$
201600655 (C)	LES AGENCES SYLVIE RACINE	51,74 \$
201600656 (C)	ACKLANDS - GRAINGER INC.	124,10 \$
201600657 (C)	MÉGABURO INC.	694,45 \$
201600658 (C)	BOUTIQUE DU DANSEUR	656,52 \$
201600659 (C)	JEAN-MARC DUGRÉ INGÉNIEUR	5 633,78 \$
201600660 (C)	LOISIRS COOKSHIRE	10 000,00 \$
201600661 (C)	MARTIN TREMBLAY	147,60 \$
201600662 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	494,00 \$
201600663 (C)	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	13 222,13 \$
201600664 (C)	MONTY SYLVESTRE S.E.N.C.	6 820,82 \$
201600665 (C)	LAFORST NOVA AQUA INC.	8 055,61 \$
201600668 (C)	LE BOISÉ DE COOKSHIRE INC.	9 452,00 \$
201600669 (C)	INFOTECH	513,48 \$
201600670 (C)	HYDRO QUÉBEC	13 202,07 \$
201600671 (C)	BELL CANADA	857,47 \$
201600672 (C)	TELMATIK	235,70 \$
201600673 (C)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	949,48 \$
201600674 (C)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	299,34 \$
201600675 (I)	SOCIETE DE L'ASS. AUTOMOBILE DU QC	32,75 \$
201600676 (C)	GAGNON DENIS	1 000,00 \$
201600677 (C)	RICHARD FORTIER	200,00 \$
201600678 (C)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 667,90 \$
201600680 (C)	ÉMILIE GAGNON	462,50 \$
201600681 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	477,02 \$
201600682 (C)	SUPERIEUR PROPANE INC.	905,72 \$
201600683 (C)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	100,00 \$
201600684 (C)	LA TRIBUNE LTÉE	678,82 \$
201600685 (C)	FRANÇOIS PROULX	988,25 \$
201600686 (C)	GAZ MÉTRO	204,96 \$
201600687 (C)	THERMOSHELL	5 854,33 \$
201600688 (C)	VALERIE GARNEAU	25,00 \$
201600689 (C)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	16 457,39 \$
201600690 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	38 164,96 \$
201600691 (C)	ROGER ROLFE	609,83 \$
201600692 (C)	ROGER ROLFE	609,83 \$
201600694 (C)	Visa Desjardins	996,46 \$
201600695 (I)	LE RANCH MASSAWIPPI	1 000,00 \$
201600696 (C)	TARDIF DIESEL INC.	332 124,83 \$
201600697 (C)	LE BOISÉ DE COOKSHIRE INC.	2 300,00 \$
201600698 (C)	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	1 606,10 \$
201600699 (I)	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	100,00 \$
201600700 (C)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 290,00 \$
201600701 (I)	AMÉNAGEMENT FORESTIERS ET	362,17 \$
201600702 (C)	MINISTRE DES FINANCES	227,00 \$
201600703 (I)	FERNAND BOISVERT	18,52 \$
201600704 (I)	SOPHIE ST-PIERRE	237,59 \$
201600705 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	700,42 \$
201600706 (I)	GESTION GILLES GENEST	72,63 \$
201600707 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	817,17 \$
201600708 (I)	PITNEY WORKS	1 185,65 \$
201600709 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	581,93 \$
201600710 (I)	COMMUNICATION PLUS	1 107,96 \$
201600711 (I)	CÉLINE BLAIS	62,15 \$

201600712 (I)	RESTAURANT CAFÉ CENTRAL	72,07 \$
201600713 (I)	JEAN TREMBLAY	63,50 \$
201600714 (I)	DANIEL HURDLE	53,15 \$
201600715 (I)	MARIO BOURGOIN	56,75 \$
201600716 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	1 301,06 \$
201600717 (I)	ALAIN LUSSIER	52,25 \$
201600718 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	281,68 \$
201600719 (I)	MÉGABURO	615,12 \$
201600720 (I)	BERNARD DE LABRUÈRE	52,89 \$
201600721 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	12 126,31 \$
201600722 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	28 682,36 \$
201600723 (I)	BÂTIRENTE	9 952,48 \$
201600724 (I)	FONDACTION	4 253,76 \$
201600725 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	714,80 \$
201600726 (I)	Desjardins sécurité financière	2 694,76 \$
201600727 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	2 627,65 \$
201600728 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	543,81 \$
201600729 (I)	REVENU QUÉBEC	196,12 \$
201600734 (I)	MPECO	14 790,93 \$
201600735 (I)	MPECO et AUTOMATISATION JRT	32 491,65 \$
201600736 (I)	CENTRE D'ARTS ORFORD	1 100,00 \$
201600737 (I)	CHEERLEADING DE SHERBROOKE	30,00 \$
201600738 (I)	RICHARD FORTIER	200,00 \$

Total : 741 594,61 \$

Grand total : 859 115,17 \$

201600666	LE BOISÉ DE COOKSHIRE INC.	10 867,44 \$
201600667	LE BOISÉ DE COOKSHIRE INC.	10 867,44 \$
201600679	Visa Desjardins	747,12 \$
201600693	Visa Desjardins	747,12 \$
201600730	MPECO et AUTOMATISATION JRT	28 259,75 \$
201600731	MPECO	19 022,83 \$
201600732	MPECO	19 022,83 \$
201600733	MPECO et AUTOMATISATION JRT	28 259,75 \$

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

- 1) Hydro-Québec, demande d'autorisation à la CPTAQ, ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire.

Résolution 2016-06-5597

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec en vertu des articles 27 et 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture afin de permettre l'utilisation d'une superficie de 607 400 m² ainsi qu'accessoirement la coupe d'érables dans la municipalité de Cookshire-Eaton pour la réalisation du projet d'Interconnexion Québec – New Hampshire;

ATTENDU les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

Critères	Impact
----------	--------

Le potentiel agricole du lot visé	L'impact de la ligne sur l'agriculture est jugé d'importance mineure compte tenu de l'application de l'application de l'entente Hydro-Québec – UPA ainsi que des mesures d'atténuation courantes et particulières proposées par Hydro-Québec.
Le potentiel agricole des lots avoisinants	La construction de la ligne ne devrait pas avoir d'impact sur le potentiel agricole des lots avoisinants.
Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture	La ligne n'empêche pas l'utilisation des sols à des fins agricoles à l'exception du site des pylônes.
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Aucune conséquence.
Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	Aucune conséquence.
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduite les contraintes sur l'agriculture	<p>Aucun autre emplacement disponible sur le territoire de la municipalité hors du territoire agricole ne permet l'implantation de la ligne de transport internationale.</p> <p>Emplacement optimisé élaboré en collaboration avec le milieu d'accueil.</p> <p>Le tracé limite au maximum les impacts sur le milieu agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tracé dans la municipalité est juxtaposé à une ligne existante ; - L'utilisation d'accès existants a été privilégiée ; - Les mesures d'atténuations particulières et courantes seront appliquées.
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Non applicable
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Aucun impact
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Non applicable
L'effet sur le développement économique de la région	Positif
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité	Non applicable

d'occupation du territoire la justifie
--

ATTENDU que la demande rencontre les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU qu'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a par conséquent pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

ATTENDU que cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité applicable à Hydro-Québec;

ATTENDU le caractère international de la ligne de transport;

ATTENDU que l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu:

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour l'utilisation des superficies visées par la demande à des fins autres que l'agriculture ainsi que la coupe d'érables situés en érablière protégée dans la municipalité de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Jambette, paiement de facture, module de jeux.

Résolution 2016-06-5598

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'autoriser le paiement de 10 307,51 \$ (incluant les taxes) pour les factures de Jambette concernant un module de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N) Période de questions.

- 1) Mme Danielle Tremblay demande des informations sur les dossiers des sentiers au Barrage de Sawyerville et le projet de construction d'une nouvelle caserne. Le maire lui répond qu'il y aura une rencontre avec les résidents du secteur de Sawyerville le 21 juin prochain où ces informations seront données.
- 2) M. Jean-Guy Prévost pose des questions sur les sujets suivants : l'investissement en infrastructures de 5 M \$ de la municipalité; les frais reliés aux différents règlements d'emprunt que le conseil s'apprête à faire; la diminution de taxes que la fusion municipale devait permettre; la vente de terrains qui n'est pas rentable; le transport du purin dans le périmètre urbain de Cookshire; et le trafic de plus en plus problématique à l'intersection des rues Craig et Principale. Le maire répond à ses questions.

O) Levée de la séance.

Résolution 2016-06-5599

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance soit levée. Il est 21 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier